

# Règlement du jeu « Egérie Dog Chow® »,

## Article I : Organisation

OCTOPEPPER SAS au capital de 16 044,00 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 515335818, ayant son siège social 22 rue Vital Carles, 33000 Bordeaux organise un jeu « Egérie Dog Chow® », du 20/12/2019 à 11h au 20/01/2020 à 18h sponsorisé par la marque Dog Chow® et Yummypets.

## Article II : Participation

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 13 ans domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Un justificatif d'identité ou de domicile pouvant lui être demandé à tout moment du jeu. Tout formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

## Article III : Modalités

Pour participer, il est nécessaire de posséder un compte Yummypets validé. Le jeu est accessible à partir de la page <https://fr.yummypets.com/egerie>.

Chaque membre Yummypets aura la possibilité de voter pour ses candidats favoris. La participation est validée dès qu'un vote a été donné à un des 10 candidats de l'égérie. La personne votant sera susceptible de gagner 1 des 40 dotations mises en jeu par tirage au sort.

Trois dotations seront réservées aux 10 candidats présents sur la grille photo disponible à cette adresse : <https://fr.yummypets.com/egerie> : Deux candidats seront désignés en fonction du nombre de votes (celui qui a le plus de votes remporte le 1er prix et ainsi de suite). Un candidat sera désigné par un membre du jury - à savoir la marque Dog Chow® sans aucunes conditions.

#### **Article IV : Dotation**

40 dotations par tirage au sort parmi les votants sont gagnés :

- 20 carnets + porte clés Yummypets (Prix unitaire : 12€ TTC)
- 5 Tshirts Yummypets (Prix unitaire : 24€ TTC)
- 10 Magazines Yummypets N°5 (Prix unitaire : 6,95€ TTC)
- 5 bons d'achat Croquetteland (Prix unitaire : 20€ TTC)

1 dotation (1 lot) est à gagner pour le candidat avec le plus gros total de votes :

- Matelas Urban Kleps (Prix unitaire : 139€TTC))
- 1 bon d'achat Croquetteland (Prix unitaire : 50€ TTC)

1 dotation (1 lot) est à gagner pour le second candidat avec le plus gros second total de votes :

- Panier Urban Kleps (Prix unitaire : 149€ euros TTC)
- 1 bon d'achat Croquetteland (Prix unitaire : 30€ TTC)

1 dotation (1 lot) est à gagner pour 1 des 10 candidats qui sera choisi par le jury Dog Chow® (sans conditions) :

- 1 gourde Aquaboy pour chien (Prix unitaire : 5,99€ TTC)
- 1 housse de protection Voltan pour chien (Prix unitaire : 24,99€ TTC)
- 1 set de voyage porte croquette (Prix unitaire : 8,99€ TTC)
- 1 laisse phosphorescente pour chien (Prix unitaire : 16,99€ TTC)
- 1 bon d'achat Croquetteland (Prix unitaire : 20€ TTC)

**Total des dotations d'une valeur de 974,46€.**

## **Article V : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés aléatoirement durant la période de jeu. Au total ce sont 43 personnes différentes qui seront désignées pour gagner chaque lot. Les gagnants seront informés par la société OCTOPEPPER après son tirage au sort par un mail de confirmation.

Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de son gain, les gagnants seront disqualifiés et leurs prix sera perdu tel que défini à l'article X. Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort par la société OCTOPEPPER. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire de jeu pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

## **Article VI : Dépôt légal**

Le règlement est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net), à la SELARL 812 HUISSIERS, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe, 78000 Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SELARL huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par mail, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : [leo@yummypets.com](mailto:leo@yummypets.com). Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu.

## **Article VII : Remboursement des frais de jeu**

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison

spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

### **Article VIII : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société OCTOPEPPER décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires de jeu à une adresse erronée ou incomplète.

### **Article IX : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société OCTOPEPPER tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société OCTOPEPPER se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société OCTOPEPPER pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Le présent jeu est hébergé par le site Internet Yummypets dont les données sont stockées chez Claranet au 8, rue du Faubourg du Temple 75011 Paris. Chaque

Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Yummypets. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Yummypets qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Yummypets. Le siège social de Yummypets est situé au : 22 rue vital carles à Bordeaux. La société OCTOPEPPER n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Yummypets. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à La société OCTOPEPPER.

### **Article X : Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société OCTOPEPPER à utiliser leurs nom, prénom, adresse email dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à OCTOPEPPER. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

### **Article XI: Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la société OCTOPEPPER ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

### **Article XII: Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

### **Article XIII: Informatique et Libertés**

La création d'un compte sur le site Yummypets est obligatoire pour pouvoir participer au Concours.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées

conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 7817 du 6 janvier 1978 et à la Règlementation Européenne n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD). En complétant le formulaire de jeu, le Participant autorise la société organisatrice à collecter ses données personnelles suivantes: nom, prénom email, pays type d'animal possédé, l'âge de l'animal, nom de l'animal.

Conformément à la Loi "Informatique et Libertés" n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant souhaitant exercer son droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant sur le site Yummypets pourra l'exercer en écrivant au Service Consommateurs : OCTOPEPPER, 22 rue Vital Carles, 33000 Bordeaux ou à l'adresse email suivante : [data@yummypets.com](mailto:data@yummypets.com).

Les informations enregistrées par la société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à son seul usage, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Concours pour les seuls besoins de celui-ci. Les données personnelles seront conservées pendant une période de 12 mois à l'issue de laquelle elles seront effacées. La société organisatrice s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans avoir reçu au préalable le consentement du participant, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

En cas de réclamation non résolue directement avec les Sociétés Organisatrices, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

#### **Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.